

Compte rendu de séance

Séance du 8 Juin 2020

L'an 2020 et le 8 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : BORDERIE Patrice, CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, GUIGNARD Christian, LIARDET Franck, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 02/06/2020

Date d'affichage : 15/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches

Le :

et publication ou notification

du : 15/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Vote des taux des taxes directes locales 2020. - réf : 2020/028

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget de l'exercice 2020 a été voté lors du précédent mandat le 02 mars 2020.

Les taux d'imposition des taxes directes locales auraient dû être votés au plus tard le 30 avril, mais, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 la décision a été prise, en Conseil des Ministres le 25 mars 2020, de reporter au 3 juillet 2020 la date limite de vote des taux.

Après avoir entendu la présentation de l'état de notification des bases, et avoir pris connaissance de la réforme de la fiscalité directe locale applicable dès 2020 et particulièrement ce qui concerne la taxe d'habitation ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

- **Vote** les taux identiques à ceux votés en 2019 soit :

Taxe foncière bâti : 12,71 %

Taxe foncière non bâti : 32,68 %

Programme voirie 2020. - réf : 2020/029

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme voirie pour l'exercice 2020 avait été voté avec le programme 2019 en deux tranches dans le cadre du marché public groupé avec la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine. C'est l'entreprise Sologne Ingénierie représentée par Monsieur Michel Rotat à Lamotte Beuvron (41) qui détient la maîtrise d'œuvre.

Pour 2020, l'avant l'estimation des travaux portent sur les chemins de la Senaudière pour un montant H.T. de 38.685,00 euros et de la Boursetterie pour un montant H.T. de 850,00 euros soit un total TTC de 47.442,00 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'estimation de Monsieur Rotat de Sologne Ingénierie pour les travaux de voirie sur les chemins de la Senaudière et de la Boursetterie pour un montant TTC de 47.442,00 €.

- **Charge** Madame le Maire de signer les documents et de l'exécution des travaux.

Abandon des plans d'alignement sur les routes départementales de la commune. - réf : 2020/030

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courriel reçu le 10 mars 2020, de Madame Nathalie TAGBO, Cheffe du Service Territorial d'Aménagement du Sud Est de Ligueil (S.T.A.), par lequel le Département d'Indre-et-Loire envisage de ne plus appliquer les plans d'alignement (dits servitudes EL7) des routes départementales sur la commune. Ils seraient ainsi "en sommeil" et ne seraient plus opposables aux tiers.

L'accord du Conseil Municipal est demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Donne son accord** au S.T.A. pour l'abandon des plans d'alignement (dits servitude EL7) sur les routes départementales traversant la commune, dans le cadre de leurs nouvelles orientations en terme d'urbanisme.

Remise en état de l'installation campanaire - changement du moteur de cloches de l'église - réf : 2020/031

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de maintenance des installations campanaires dans le clocher de l'église par l'entreprise Gougeon au mois le 06 mars 2020, des défaillances ont été constatées :

- Le moteur de la cloche 3 ne fonctionne plus.
- Les cales des cloches 1 et 2 ont du jeu et sont à reprendre.

Deux devis ont été proposés avec une différence concernant le moteur de la cloche 3 à changer.

La première proposition pour un montant de 2.427,00 € TTC comprend un appareil de mise en volée de type rotatif.

La seconde proposition pour un montant de 2.798,40 € TTC porte sur un système linéaire de nouvelle génération basé sur le principe de l'induction magnétique. Ce dispositif garantit une longévité accrue pour la structure du clocher qui est beaucoup moins sollicité.

Les deux devis prennent également en compte la reprise des fixations des cales des cloches 1 et 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la deuxième proposition de l'entreprise GOUGEON pour le remplacement du moteur de la cloche 3 par un système de mise en volée linéaire pour un montant total de 2798,40 € TTC. Ce prix comprend également la reprise des fixations des cales des cloches 1 et 2.

- **Charge** Madame le Maire de signer le devis et de faire exécuter les travaux.

Achat de climatiseurs pour la Maison Médicale - délégation au Maire - réf : 2020/032

Madame le Maire fait part de la demande réitérée des professionnels de santé locataires de la Maison Médicale pour l'installation d'appareils de climatisation dans les cabinets médicaux. En effet, la procédure judiciaire à l'encontre de l'installateur du système réversible de chauffage et de climatisation n'étant pas terminée, aucune solution de remplacement n'est envisageable pour l'instant.

Il est proposé d'équiper chaque cabinet d'un climatiseur individuel mobile. Après renseignement pris, la location de ce type de matériel apparaît beaucoup plus onéreuse que l'achat.

Un premier devis a été demandé en urgence chez un concessionnaire local pour avoir une idée de prix. Il serait souhaitable d'en demander d'autres afin de comparer.

La saison estivale étant déjà engagée, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner la délégation pour l'acquisition de 5 climatiseurs mobiles pour les cabinets de la Maison Médicale afin de passer commande avant la rupture de stock des entreprises. Messieurs Jean-Pierre Marsais, Philippe Cornet adjoints et Monsieur Christian Guignard Conseiller Municipal souhaitent participer au choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** l'achat de 5 climatiseurs pour les cabinets de la Maison Médicale.

- **Donne** à Madame le Maire délégation pour faire réaliser des devis comparatifs et de passer la commande après comparaison.

Contrôle de la borne à incendie au lieu-dit La Croix - réf : 2020/033

Dans le cadre de la mise en conformité des installations de lutte contre l'incendie conformément au règlement de défense extérieure contre l'incendie du département d'Indre-et-Loire, le débit et la pression de la borne située au lieu-dit "La Croix" ne sont pas conformes avec les normes demandées selon les anciennes mesures répertoriées.

Aussi, le service des eaux de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a établi un devis pour le contrôle et le remplacement de la borne à incendie. Il s'élève à un montant de 49,20 € TTC pour ce qui est du contrôle et de 2700,00 € TTC pour la pose d'une nouvelle borne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Dit** que dans un premier temps la borne incendie située au lieu-dit "La Croix" sera contrôlée et qu'en fonction des nouvelles mesures enregistrées elle sera remplacée.

- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis de la C.C.L.S.T. pour un montant de 49,20 € TTC dans un premier temps.

Achats de plaque de numérotage pour les lieux dits et panneau de signalisations. - réf : 2020/034

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la numérotation des lieux dits dès la première habitation obligatoire pour le raccordement au très haut débit, la pose d'une plaque numérotée fournie par la commune est demandée sur chaque maison.

Des devis ont été obtenus auprès des entreprises SES Signalisation à Chambourg-sur-Indre d'un montant TTC de 62,54 € et la Signalétique Vendomoise à Vendôme pour un montant de 254,52 € TTC. Il semble que les deux produits soient qualitativement différents.

D'autre part, d'autres signalétiques sont à prévoir :

- les panneaux règlementaires sur l'aire de jeux à la gare ayant disparus, il est obligatoire de les remplacer.
- Un panneau indiquant le lieu-dit "La Vilatte» a été demandé par les résidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de l'entreprise SES Signalisation de Chambourg-sur-Indre d'un montant de 62,54 € TTC pour les plaques numérotées.
- Charge Madame le Maire de faire chiffrer les signalétiques demandées pour l'aire de jeu et le lieu-dit "La Vilatte" et d'en effectuer la commande.

Constitution de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) - réf : 2020/035

Suite au renouvellement complet du Conseil Municipal le 15 Mars 2020,

Vu la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, et l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants.

Il appartient au Conseil Municipal de proposer 24 noms de contribuables de la commune au titre de l'article 1650 du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Propose** la liste des personnes suivantes à la Direction Départementale des Finances Publiques pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur	Constantin	d'ANDIGNÉ
Madame	Élodie	BUNCZUK
Monsieur	Alain	POUPINEAU
Monsieur	Jeanny	THIBAUT
Monsieur	Maurice	PINON
Monsieur	Hervé	ROBERT
Monsieur	Rémy	DROULIN
Monsieur	Jean-Pierre	MARSAIS
Monsieur	Alain	PERINET
Monsieur	Philippe	GIRARD
Madame	Marie-Laure	POTTIER
Madame	Nicole	GIRARD
Monsieur	Bruno	SIMON
Monsieur	Didier	SIMON
Monsieur	Sébastien	POITOU
Monsieur	Luc	POUIT
Monsieur	Thierry	VARVOUX
Monsieur	Michel	NIVELLE
Madame	Marie-Claire	DONIAS
Monsieur	Gilles	BONVALET
Madame	Chantal	MONPOINT
Monsieur	Pascal	CHAPELOT
Monsieur	Julien	ROZÉ
Monsieur	Fabrice	GARNIER

Questions diverses :

Service de distribution du courrier par la Poste -

Des informations concernant la prestation de distribution du courrier par la Poste pendant la période estivale sont parvenues en Mairie. À savoir, les colis et les lettres recommandées ne seraient plus distribués sur le secteur de Montrésor le samedi et le courrier relevé en boîte jaune ne partira pas avant le Lundi car il n'y aurait pas de camion pour le départ du courrier le samedi. Le bureau de poste de Montrésor serait fermé tous les samedis jusqu'à fin août. Le Conseil Municipal souhaite que des

explications de la part de la direction du courrier soient apportées et considère inacceptable que les communes rurales ne soient pas desservies le samedi (sauf journaux semble-t-il).

Abonnement Panneau Pocket

L'application Panneau Pocket mise en place gratuitement pendant le confinement a été pérennisée par un abonnement pris pour un an pour un coût annuel 130,00 €. Des informations générales et sur les travaux dans la communes y sont postées régulièrement.

Ce système est un bon complément au site Internet de la commune : **villeloin-coulange.fr**

Complément de compte-rendu:

Commission de voirie du 03/06/2020 -

Les membres de la commission ont relevé des rénovations sur de nombreux chemins :

- Chemin de Villiers : une remise en état du chemin sera demandée au propriétaire exploitant suite à l'endommagement du chemin par les camions qui sont intervenus sur l'exploitation forestière riveraine.
- Rue du Perron : des trous devront être rebouchés par enrobé à froid. Une nouvelle tranche de travaux par la CCLST sur le réseau d'eau potable est attendue avant que de pouvoir rénover la voirie.
- Chemin de Rochecorbon : des cailloux doivent être étalés par l'un des propriétaires riverains exploitants afin de permettre l'accès aux engins forestiers.
- Le Village du Puits : Une buse doit être débouchée et la tête doit être modifiée par le propriétaire de la parcelle afin de respecter les normes sécuritaires.
- Le Coudray : un ruissellement important est constaté sur le chemin. Un caniveau sera réalisé.
- Les Vonnets et Le Pont de Bourreau : les chemins sont très abimés. Les trous seront rebouchés dans un premier temps avec de l'enrobé à froid. Il est envisagé de les inscrire au programme des travaux de voirie pour 2021.
- La Boursetterie : Ce chemin fait partie du programme voirie 2020. Une poutre de rive en béton sera réalisée avant l'intervention de l'entreprise.
- La Senaudière : Un "débernage" va être réalisé avant les travaux de l'entreprise de voirie.

Remplacement des ordinateurs de la Mairie -

Une étude pour le remplacement des deux ordinateurs fixes et du portable de la mairie est en cours. Trois entreprises ont été consultées. Des solutions à l'achat ou en location sont étudiées. Cependant, plusieurs membres du Conseil Municipal souhaitent poursuivre la réflexion au vu des prix proposés qui sont très élevés.

VMC Maison Médicale -

Dans le cadre de l'Expertise judiciaire de la procédure qui oppose la Commune et l'installateur du système réversible de chauffage et de rafraîchissement ainsi que de la VMC de la Maison Médicale, l'entreprise THIBAUT est intervenue pour modifier la fixation du groupe de la VMC dans les combles. Il avait été posé sur la charpente condamnant l'accès à la trappe de visite pour le filtre. Il est donc à présent accroché par le dessus à la charpente. Ces travaux ont été réalisés dans le respect des préconisations de l'Expert Judiciaire aux frais avancés de la commune.

Séance levée à: 23:45

En mairie, le 12/06/2020
Le Maire
Maryse GARNIER